

FEDERATION FRANCAISE DE TENNIS DE TABLE

NATIONALE 2 - Zone 1 et Zone 2 : Bretagne, Centre, Pays de Loire et Ile-de-France

4ème TOUR du CRITERIUM FEDERAL 2014-2015

ELITES MESSIEURS ET DAMES

SAMEDI 21 mars 2015

9H30 à 10h45 **Pointage Elites Dames et Messieurs**
11H00 **Début des Poules**
vers 18H30 **Tirage au sort des tableaux**

DIMANCHE 22 mars 2015

8H00 **Ouverture du gymnase**
9H00 **Début des Tableaux (final et classement)**
vers 16H00 **Fin des épreuves**

LIEU

VENDESPACE

**PARC DE BEAUPUY
85000 MOUILLERON-LE-CAPTIF**

ATTEN

Toutes les parties se disputent au meilleur des 7 manches

Condition matérielle :

Balles oranges *
Tables bleues**

Responsables :

**Organisation : ASL BEAUFUO VENDEE TT
Mr Josselin PRAUD
Tél. Port. 06 71 66 00 89**

Courriel : aslbeaufouvendeett@gmail.com

BONNE SAISON

2014/2015 A TOUS

Sportif : **Monsieur Charles-Henry BOICHEROT
19, rue d'ALSACE
95130 FRANCONVILLE
Tél. Dom. 09 82 44 59 58
Tél. Port. 06 63 11 96 25
Courriel : chbtt95@gmail.com**

*En cas de FORFAIT
PREVENIR d'urgence
Charles-Henry BOICHEROT
en téléphonant au
Dom. 09 82 44 59 58
Port. 06 63 11 96 25
Courriel : chbtt95@gmail.com*

- 1 - Le classement de 1 à 16 et 1 à 48 est administratif.
Il pourra être modifié en fonction des forfaits excusés et des repêchages éventuels.**
- 2 - Absence non excusée,
Pénalité financière de 40 Euros.
Non présentation de la licence,
Pénalité financière de 20 Euros.**

Juge-Arbitre :
Monsieur Jean-Yves LEMAN

**Tél. Port. 07 50 23 68 11
Courriel : jy.leman@cdtt44.fr**

CRITÉRIUM FÉDÉRAL 2014-2015

Organisation 4ème tour du 21 et 22 mars 2015

INFOS DIVERSES

En cas de forfait prévenir d'urgence :

Charles-Henry BOICHEROT tel 09 82 44 59 58 ou portable 06 63 11 96 25

Les forfaits seront remplacés jusqu'au mardi soir 17 mars 2015 à 23h59

Nombre de montées de notre Zones1 et 2 vers la N1 en fonction des catégories après les tours 1, 2, 3 et 4 :

Catégories	Zone 1+2
Elites Messieurs (N2A) et Dames	2 premiers en N1 Elites
Elites Messieurs (N2B)	6 premiers en N2A Elites Messieurs
Juniors Garçons et Filles	2 premiers en N1 Juniors ou en N2 Elites (N2B pour les garçons)
Cadets et Cadettes	2 premiers en N1 Cadets ou en N2 Juniors
Minimes Garçons et Filles	2 premiers en N1 Minimes ou en N2 Cadets
Benjamins et Benjamines	2 premiers en N1 Benjamins ou en N2 Minimes

Nombre de montées de chaque Ligue vers notre Zones 1 et 2 en fonction des catégories après les tours 1, 2 et 3 :

Catégories	Ile de France	Pays de Loire	Bretagne	Centre
Elites Messieurs (montée en N2B)	6	4	3	3
Jeunes Garçons	3	3	2	2
Elites Dames	4	3	2	2
Juniors et Cadettes Filles	3	3	2	2
Minimes et Benjamines Filles	3	2	1	1

Nombre de montées de chaque Ligue vers notre Zones 1 et 2 en fonction des catégories après le tour 4 :

Catégories	Ile de France	Pays de Loire	Bretagne	Centre
Elites Messieurs (montée en N2B)	3	2	2	2
Jeunes Garçons	1	1	1	1
Elites Dames	2	1	1	1
Juniors et Cadettes Filles	1	1	1	1
Minimes et Benjamines Filles	1	1	1	1

La montée est acquise lorsqu'il n'y a pas de changement de catégorie

Ces chiffres pourront être revu suite à la réunion après la 4ème tour des responsables de chaque Ligue et des responsables Nationaux

Le Classement de 1 à 48, 1 à 24, 1 à 32 ou 1 à 16 est administratif : il pourra être modifié par tirage au sort du Juge-arbitre et selon les forfaits et repêchages éventuels.

Le joueur doit présenter au juge-arbitre sa licence avec la mention "CERTIFICAT MÉDICAL PRÉSENTÉ".

Si cette mention ne figure pas sur la licence il doit fournir un certificat médical indépendant en cours de validation (daté de moins d'un an). S'il ne peut pas présenter sa licence, une pénalité financière est appliquée.

Il est toutefois autorisé à jouer s'il peut, d'une part, prouver son identité et, d'autre part, justifier qu'il est titulaire d'une licence par la consultation d'informations issues de la base de données fédérale (SPID) (soit par SMS, soit par internet). Si la mention "ni entraînement, ni compétition" y figure, il devra également fournir un certificat médical en cours de validité.

(application de l'article II.606 du chapitre 6, titre II du règlement administratif) (page 99)

Les personnes présentes sur "le banc" situé à proximité de l'aire de jeu, doivent être titulaires d'une licence promotionnelle ou traditionnelle. (rappel : un seul "coach" par joueur pour les compétitions individuelles); le juge-arbitre doit s'assurer de leur licenciation

(application de l'article II.606 du chapitre 6, titre II du règlement administratif) (page 99)

ABANDON : En cas d'abandon, la prise en compte des points pour le classement individuel s'effectue ainsi : "Quand un des deux joueurs ne se présente pas dans l'aire de jeu, il perd les points qu'il aurait dû perdre s'il avait participé et perdu cette partie. Son adversaire n'est pas crédité des points qu'il aurait pu gagner. Ceci ne concerne que la première partie non jouée."

(application de l'article IV.202.2 du chapitre 2, titre IV du règlement administratif) (page 112)